

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 MAI 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28

Convocation du 15.05.2023
Affichage du 15.05.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Beaulieu suite à la convocation du 15.05.2023, affichée le quinze mai 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), Mme BRAULT Roselyne, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), Mme LEROY Céline, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUILLET Denis est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.05.100

TRAVAUX DE GENIE CIVIL AU TE61 LE BOURG MALETABLE A LONGNY LES VILLAGES :
MAITRISE D'OUVRAGE

L'avant-projet sommaire de génie civil de télécommunication du bourg de Malétable à Longny-les-Villages a été présenté en réunion avec la TE61 le 1^{er} février 2023.

Le montant total de cette opération est fixé à 18 644.70 € TTC, comprenant :

- 14 915.76 € HT soit 17 898.91 € TTC de travaux
- 745.79 € de maîtrise d'œuvre non assujettie à la TVA

Il est à noter que ce chiffrage ne prend pas en compte la prestation orange pour la télécommunication.

Il convient de passer une convention individuelle pour les travaux de génie civil de télécommunication avec le TE61 pour un montant prévisionnel facturable à la collectivité fixé à 18 644.70 € TTC.

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au BP 2023 de la CDC.

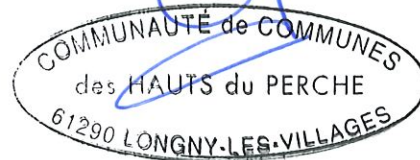
Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- D'autoriser la dévolution des travaux de génie civil de télécommunication,
- D'accepter les termes de la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication, Le Bourg – Malétable à Longny-les-Villages,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ



CONVENTION INDIVIDUELLE DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX

- GÉNIE CIVIL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATION
- GÉNIE CIVIL RÉSEAUX NUMÉRIQUES
- PRESTATION CSPS

1 - PRÉAMBULE :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 10/03/2017.

En application des dispositions de l'article 33 de la loi sur l'énergie du 7 décembre 2006 et de l'application du cahier des charges de la concession, le Te61 est l'unique autorité organisatrice de la distribution d'électricité et notamment les extensions en rural et urbain reversant la TCCFE.

2 - OBJET DES TRAVAUX :

TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COLLECTIVITE :

Il s'agit de procéder à la réalisation des travaux de :

- GÉNIE CIVIL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATION
- GÉNIE CIVIL RÉSEAUX NUMÉRIQUES
- PRESTATION CSPS

Commune : LONGNY LES VILLAGES (Malétable)

Lieu-dit : le bourg

Maître d'ouvrage : CC des Hauts du Perche, nommé ci-après "la collectivité"

Maître d'œuvre : Territoire d'Énergie Orne



3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les travaux comportent :

Génie civil télécommunication :

Selon le détail dans le tableau ci-dessous :

| Descriptif | Quantité | Montant HT |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------|
| Etude, convention et géoréférencement | | 1 310,00 € |
| Etude détaillée, y compris géoréférencement (ml de voirie) | 465 | |
| Travaux de terrassement | | 3 576,30 € |
| Tranchées sous chaussée, y compris réfections (ml) | 6 | |
| Surlargeurs sous chaussée, y compris réfections (ml) | 9 | |
| Surlargeurs sous trottoir, y compris réfections (ml) | 25 | |
| Surlargeurs sous accotement, y compris réfections (ml) | 50 | |
| Fonçage (ml) | 20 | |
| Pose de matériel | | 7 543,50 € |
| Fourreaux diamètre 42/45 (ml) | 280 | |
| Fourreaux diamètre 56/60 (ml) | 530 | |
| Regard 30x30, y compris fourniture (u) | 4 | |
| Chambre télécom L2T (u) | 3 | |
| Raccordement sur réseau existant | 2 | |
| | Montant HT | 12 429,80 € |
| | Montant des travaux avec actualisation estimé HT (20%) | 14 915,76 € |
| | T.V.A. | 2 983,15 € |
| | Montant des travaux TTC | 17 898,91 € |
| | Maîtrise d'œuvre (5% des travaux) - non assujettie à la TVA | 745,79 € |
| | Soit un Total TTC avec Maîtrise d'œuvre | 18 644,70 € |

Récapitulatif financier et aide du Te61:

| | Montant des travaux à la charge de la collectivité(€ TTC) | Montant de la maîtrise d'œuvre (non assujettie à la TVA) | Montant facturable à la collectivité (travaux et maîtrise d'œuvre) en TTC |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Génie civil télécommunication | 17 898,91 € | 745,79 € | 18 644,70 € |
| Total TTC | 17 898,91 € | 745,79 € | 18 644,70 € |

Ce chiffrage ne prend pas en compte les prestations non décrites dans la convention cadre, notamment la prestation d'ORANGE pour la télécommunication.

4 - DEVIS :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux devis acceptés par la collectivité.

5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : juillet 2023

Date prévisionnelle de fin des travaux : février 2024

6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

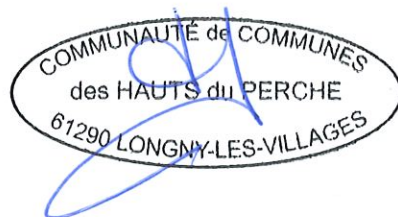
La durée de validité du présent devis est de 3 mois.

A réception des travaux et après validation par la collectivité, le Te61 établira les titres de recette à l'attention de la collectivité.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, un nouveau devis sera établi à la collectivité.

Fait en deux exemplaires à LONGNY LES VILLAGES, le 26 Mai 2023

Pour la collectivité,
Le président
Emmanuel LE SECQ



Pour le Te61,
Le Président,
Philippe AUVRAY





4 - DEVIS :

Les études et les travaux seront réalisés conformément aux devis acceptés par la collectivité.

5 - LANCEMENT DES TRAVAUX :

Date prévisionnelle de commencement des travaux : juillet 2023

Date prévisionnelle de fin des travaux : février 2024

6 - MODALITÉS FINANCIÈRES :

La durée de validité du présent devis est de 3 mois.

A réception des travaux et après validation par la collectivité, le Te61 établira les titres de recette à l'attention de la collectivité.

En cas de travaux supplémentaires ou modification de projet, un nouveau devis sera établi à la collectivité.

Fait en deux exemplaires à LONGNY LES VILLAGES, le 26 Mai 2023

Pour la collectivité,
Le président
Emmanuel LE SECQ



Pour le Te61,
Le Président,
Philippe AUVRAY

